

Exercice 2006 - Budget Annexe du Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées - Modification - Affectation des résultats de fonctionnement du Compte Administratif 2005

Mme l'Adjointe BULTOT, Rapporteur : Par arrêté n° 2006-0409-05334 du 4 septembre 2006, M. le Préfet du Doubs a fixé le montant du budget de fonctionnement pour 2006 du Service de Soins A Domicile pour Personnes Agées à 406 509 €, alors que le montant du budget de fonctionnement adopté par le Conseil Municipal du 9 mars 2006 s'élevait à 436 240 €.

Il en résulte une diminution des crédits inscrits à ce jour au budget de 29 731 € et une modification, en conséquence, de la répartition budgétaire initiale.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil Municipal est invité à approuver les propositions de modifications budgétaires qui suivent et, à voter par décision modificative au budget de l'exercice courant, les ajustements de crédits suivants :

Exploitation	Dépenses		
Imputations	Budget primitif 2006	Ajustement	Crédit définitif
012/64111	209 771,00 €	- 18 831,00 €	190 940,00 €
012/64151	53 451,00 €	- 10 000,00 €	43 451,00 €
012/64156	900,00 €	- 900,00 €	0,00 €
Total des crédits modifiés	264 122,00 €	- 29 731,00 €	234 391,00 €
Total des crédits non modifiés	172 118,00 €	0,00 €	172 118,00 €
Total des dépenses d'exploitation	436 240,00 €	- 29 731,00 €	406 509,00 €

Exploitation	Recettes		
Imptations	Budget primitif 2006	Ajustement	Crédit définitif
002/002	0,00 €	(*) 13 744,76 €	13 744,76 €
017/73151	425 560,00 €	- 43 475,76 €	382 084,24 €
Total des crédits modifiés	425 560,00 €	- 29 731,00 €	395 829,00 €
Total des crédits non modifiés	10 680,00 €	0,00 €	10 680,00 €
Total des recettes d'exploitation	436 240,00 €	- 29 731,00 €	406 509,00 €

(*) Résultat de clôture de l'exercice 2005 de la section de fonctionnement inscrit au chapitre 002.002.50000 par délibération du Conseil Municipal du 22 juin 2006.

Le résultat excédentaire de fonctionnement de l'exercice 2005 sera affecté à la réduction des produits d'exploitation susvisée.

Le Conseil Municipal est donc invité à se prononcer favorablement :

- sur la proposition de modifications budgétaires mentionnée dans la colonne «ajustement» hors reprise de l'excédent de fonctionnement 2005,

- sur l'affectation proposée des résultats de fonctionnement du compte administratif 2005 pour un montant global de 13 744,76 €,

- et donc à voter par décision modificative au budget de l'exercice courant les ajustements de crédits susvisés.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de se prononcer favorablement sur les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 6 novembre 2006.